

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 50 (1975)
Heft: 3

Rubrik: FHD-Zeitung = Journal SCF = Giornale SCF

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Redaktion/Rédaction/Redazione:
Grfhr Brüderlin Susanne
Hofstetterweidweg, 8143 Sellenbüren, Telefon 01 95 64 25

Collaboratrice de langue française:
Chef S Mottier Inès
22, chemin de Bonne Espérance, 1006 Lausanne
Téléphone p 021 29 62 44, b 021 20 50 83

Collaboratrice di lingua italiana:
SCF Stacchi Gabriella
Casa Jansen, 6924 Cortivallo
Telefono privato 091 3 48 10, Radio 091 3 30 21

Inserate/Inserzioni:
Margrit Amsler-Pauli
5224 Unterbözberg, Telefon 056 41 06 77



FHD-Zeitung
Journal SCF
Giornale SCF

Offizielles Organ des Schweizerischen FHD-Verbandes

März/mars/marzo 1975

35. Jahrgang



Fhr Silvia Neeracher, 8001 Zürich

Warum ich FHD bin

Durch meinen Bruder wurde ich auf den FHD aufmerksam gemacht, denn er hatte einmal dienstlich mit dem Frauenhilfsdienst zu tun.

Meinen Entschluss, *Sanitätsfahrerin* zu werden, fasste ich in der Überzeugung, die Möglichkeit zu haben, viel Wertvolles und Interessantes zu lernen.

In rund 50 Diensttagen haben mich die frohe Kameradschaft und die gute Zusammenarbeit innerhalb der Kolonne immer wieder beeindruckt. Auch empfinde ich den Militärdienst als angenehme Abwechslung vom Berufsleben.

Ich bin überzeugt, dass die Frau als FHD innerhalb der Armee eine wichtige und dankbare Aufgabe erfüllen kann, die ihrem weiblichen Wesen durchaus entspricht.

Motm René Meier, 8706 Feldmeilen

Die FHD, meine Kameradin

Als ich mein Aufgebot für den EK in einer FHD-Kolonne bekam, war ich sehr gespannt, was mich erwarten würde. Ich war positiv überrascht, wie gut die Zusammenarbeit nach wenigen Stunden schon war. Hilfsbereitschaft und Kameradschaft seitens der *Fahrerinnen* fielen mir auf.

Die FHD zeigen grosses Interesse an technischen Dingen; sie möchten ihr Fahrzeug nicht nur sicher lenken, sondern auch selber eine Panne beheben können.

Mit Staunen bemerkte ich, dass sie auch vor schmutzigsten Wartungsarbeiten nicht zurückschrecken.

Auf keinen Fall könnte ich mir eine bessere Einteilung wünschen als in «meiner» FHD-Sanitäts-Transport-Kolonne, mit ihren tüchtigen Fahrerinnen!

SUT 1975: 6.—8. Juni in Brugg

Die Schweizerischen Unteroffizierstage finden nur alle vier Jahre statt. FHD aller Funktionsstufen können teilnehmen; die Aufgaben sind den entsprechenden Funktionsstufen angepasst. Es gilt deshalb:

«Alle machen mit und kommen nach Brugg!»

Aus diesem Grunde hat der Zentralvorstand des SFHDV in Übereinstimmung mit der Präsidentinnenkonferenz beschlossen, im Jahre 1975 keinen Weiterbildungskurs für FHD-Uof durchzuführen und am Zentralkurs auf den Patrouillenlauf und die Orientierungsfahrt zu verzichten. Um die Kosten für die Teilnehmerinnen möglichst niedrig zu halten, wird ein ansehnlicher Teil der Bundessubvention zur Deckung der Teilnehmergebühren eingesetzt.

Wettkämpfe für FHD, Grfhr und DC (Kolfhr): Samstag, 7. Juni 1975 ab 6 Uhr.

Einrücken: ab Freitagabend, Kaserne Brugg.

Tenue: Uniform gemäss speziellem Befehl.

Kosten:

Unterkunft und Verpflegung:

Unterkunft in Kaserne:
Fr. 3.— pro Nacht
Morgenessen: Fr. 3.50
Mittag- und Abendessen:
je Fr. 9.—

Wettkampfgebühren:

Gruppenmehrkampf (2er Patr)
Fr. 9.— pro Person
Militärisches Wissen Fr. 6.—
Hindernisschwimmen Fr. 6.—
Führungsaufgaben am Sandkasten Fr. 6.—

Diese Gebühren sind direkt an den SUT zu bezahlen; die allgemeinen Teilnehmerbeiträge (Fr. 12.— pro Teilnehmerin) werden vom SFHDV einbezahlt, entsprechend den eingegangenen Anmeldungen.

Entlassung: Grundsätzlich am Samstagabend nach den Wettkämpfen; es wird aber erwartet, dass möglichst alle Teilnehmer an den am Sonntagvormittag stattfindenden Feierlichkeiten anwesend sein werden. Besonderer Wert wird

auf die Präsenz der FHD gelegt.

Anmeldung: Mitglieder der Kantonal- und Regionalverbände erhalten die Anmeldeformulare durch ihre Präsidentinnen. Einzelmitglieder verlangen die Unterlagen bei der Tech Leitung FHD des SFHDV: DC Vreni Zwicky, Dunantstrasse 6, 3006 Bern.

Auskunft: DC Vreni Zwicky, Telefon privat 031 44 77 49, abends zwischen 18.30 und 22 Uhr.

Anmeldeschluss: 15. April 1975 bei der Tech Leitung FHD des SFHDV.

Internationaler Vier-Tage-Marsch in Nijmegen

15.—18. Juli 1975



Wie seit vielen Jahren möchte der SFHDV auch im Sommer 1975 wieder mit einer Marschgruppe in Nijmegen (Holland) vertreten sein.

Zehn Marschteilnehmerinnen aus dem FHD-Verband waren letztes Jahr dabei. Zehn FHD, welche die Vorbereitungen und das harte Training für den Viertagemarsch auf sich genommen haben, um an diesem unvergesslichen Erlebnis von Kameradschaft, Freude, Begeisterung und Befriedigung teilhaben zu können. Eine kleine Gruppe, welche glücklich und stolz über die vollbrachte Leistung aus Holland zurückkehrte.

Wir hoffen sehr, dass die Marschgruppe FHD im Sommer 1975 wieder mit mehr als zehn Teilnehmerinnen in Nijmegen vertreten sein wird. Bei genügender Beteiligung ist sogar vorgesehen, die FHD-Delegation in zwei Gruppen aufzuteilen. Wer hilft mit, dieses Ziel zu erreichen?

Die Teilnahme am Vier-Tage-Marsch erfordert zwar ein grosses und intensives Training. Dieses fördert und stärkt aber nicht nur die körperliche Tüchtigkeit, sondern ebenso das Durchhaltevermögen sowie das Gefühl einer starken Gemeinschaft und echten Kameradschaft.

Auskunft erteilt gerne: Dfhr Maya Leibundgut, Tel. 033 23 30 53 oder 22 20 53.

Anmeldungen schriftlich an: Dfhr Maya Leibundgut, Bürglenstr. 11, 3600 Thun.

Anmeldeschluss: 15. März 1975.

Kurse für FHD

Einführungskurse

14. April bis 3. Mai in Kreuzlingen
2. Juni bis 21. Juni in Kreuzlingen
23. Juni bis 12. Juli in Kreuzlingen
15. September bis 4. Oktober in Kreuzlingen

Kaderkurse

12. Juni bis 21. Juni in Kreuzlingen
6. Oktober bis 25. Oktober in Kreuzlingen
27. Oktober bis 8. November in Kreuzlingen

Jean-Arbenz-Fahrt

Der Verband Bernischer Militärfahrerinnen und die Gesellschaft der Militärmotorfahrer des Kantons Bern, Sektion Bern-Mittelland führen seit einigen Jahren gemeinsam eine motorwehrsportliche Orientierungsfahrt durch. Diese Veranstaltung wurde nach dem Namen eines Ehren- und Gönnermitgliedes unserer Motorfahrerkameraden benannt. Die Jean-Arbenz-Fahrt ist eine Motorwehrsportkonkurrenz in militärischem Rahmen. Gestartet wird mit Jeep und in Zweierequipen. Die Konkurrenz findet während des Tages statt. Den Anforderungen unserer Jean-Arbenz-Fahrt liegen die Aufgaben und Probleme, die an Motorfahrer und -fahrerinnen gestellt werden, zugrunde. Also keine Spitzfindigkeiten! Auch Anfänger und wenig Geübte haben die Möglichkeit, die Konkurrenz mit Freude zu bestreiten.

Datum: 3. Mai 1975
Ort: AMP Burgdorf und Umgebung
Start: gestaffelt ab etwa 0830
Tenue: Uniform
Rangverkündung: ca. 1900
Startgeld: Fr. 36.— pro Mannschaft
Unterlagen: werden den Konkurrenten (Mannschaftsführer) etwa 10 Tage vor der Fahrt zugestellt.
Anmeldungen: bis spätestens 15. April an folgende Adresse:
Grfhr Moser Anna-Maria,
Jurastrasse 8, 3013 Bern,
Tf Büro 031 67 24 40.

Anmeldetalon

Mannschaftsführer Fhr
Grad:
Name:
Vorname:
Strasse:
PLZ/
Wohnort:
Telefon: P P
G G
Verband:

Uniformvorschläge für den freiwilligen Frauenhilfsdienst in Belgien

Die Armee wird mehr und mehr eine Sache von Spezialisten; sie wird in Kürze beginnen, Frauen für spezifische Aufgaben zu rekrutieren. Bevor aber ein Aufruf an Freiwillige erfolgt, muss die Uniformfrage geregelt sein.

Deshalb wurde im Militärklub Prinz Albert in Brüssel eine Modeschau mit verschiedenen Uniformmodellen für weibliche Freiwillige durchgeführt.

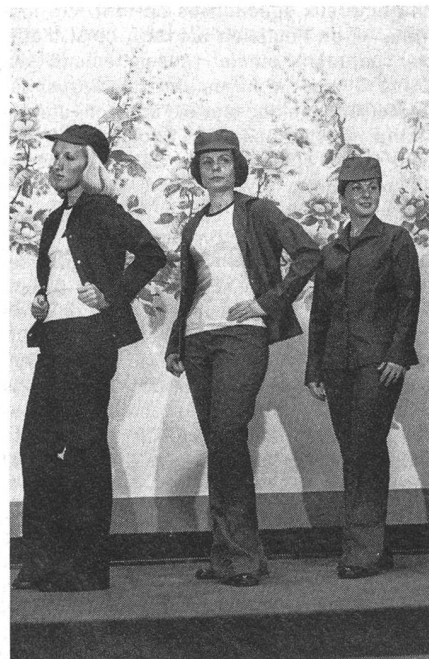
Der Stil dieser Kleider war klassisch, ebenso die Farben, die gemäss den Waffengattungen ausgewählt wurden: olivgrün = Landstreitkräfte, flaschengrün = Sanitätsdienst, graublau = Luftstreitkräfte, marineblau = Seestreitkräfte.

Drei weibliche Parlamentarier nahmen an dieser Arbeitssitzung teil.



Ein Blick in den Saal, in dem die Modeschau stattfand. Links die aus drei Frauen bestehende Jury.

Une vue de la salle où se déroule le défilé — à gauche trois juges féminins prononceront le verdict.



Arbeitsuniformen
Tenue de travail

Projets de tenues pour volontaires féminins en Belgique

L'armée devient de plus en plus l'affaire de spécialistes, et elle va bientôt recruter des femmes pour certaines tâches bien spécifiques. Mais avant de lancer un appel aux volontaires, il est indispensable de savoir comment les habiller.

C'est à cet effet qu'a eu lieu au club militaire Prince Albert à Bruxelles un défilé de mode, présentant plusieurs projets de tenues pour volontaires féminins.

Le style semblait très classique, de même que les coloris qui ont été choisis en fonction de l'arme: vert olive = force terrestre, vert bouteille = service de la santé, gris-bleu = force aérienne, et bleu marine = force navale.

Trois parlementaires féminins assistaient à cette séance de travail.



Ausgangsuniformen
Tenues de sortie

Défense nationale

«L'épine dorsale de notre armée»

Tout le monde sait, dans ce pays en tous cas, que notre armée est organisée selon le principe de la milice. Non seulement chaque citoyen est conformément à la Constitution fédérale astreint à servir, mais les périodes militaires qu'il doit accomplir s'étalent sur 30 années de sa vie. L'armée donc — et contrairement à l'immense majorité des armées que l'on compte dans le monde — ni composée de volontaires ou de soldats de métier, ni formée par un «contingent» encadré par des professionnels, contingent qui ne sera qu'exceptionnellement appelé par la suite à parfaire sa formation militaire. A part la Suisse, seul Israël connaît une véritable milice.

Avantages et inconvénients de la milice

Le système de milice présente évidemment des avantages et des inconvénients. Deux aspects positifs de cette forme d'organisation sautent aux yeux. D'abord elle rend possible l'identité du citoyen et du soldat. Ce système, a dit un de nos grands juristes, reflète plus fidèlement qu'ailleurs

la constitution du pays. Le citoyen à part entière qu'est — n'en déplaise à certains contestataires — le ressortissant de ce pays ne confie pas la mission de préparer la défense et, le cas échéant, de résister à une ou des puissances étrangères à quelques spécialistes ou une classe d'âge particulière, notamment aux jeunes hommes de 20, 21 ou 22 ans: il y prend une part active de l'âge de 20 à 50 ans, ou plus, à moins que des raisons de santé ne l'empêchent. Ce système prévient donc la naissance d'une «caste» militaire et du militarisme. Il n'est pas étonnant que les meilleures représentations du socialisme démocratique européen comme Jaurès aient tenu notre système de milice en haute estime.

Mais cette forme d'organisation présente aussi des avantages sur le plan militaire. Elle permet de mettre sur pied une armée numériquement forte. Grâce à l'organisation de milice, un petit Etat est en mesure de compenser, partiellement en tous cas, sa faiblesse naturelle. Le cas d'Israël illustre parfaitement l'accroissement des effectifs que la milice permet d'obtenir: avec une population de 3,2 millions d'habitants, Israël peut mobiliser 300 000 hommes (et femmes), tandis que la Syrie, qui compte plus de 6 millions d'habitants, ne dispose que de 132 000 hommes, auxquels s'ajoutent 200 000 réservistes dont l'état de préparation ne peut cependant être comparé à celui des miliciens israéliens.

La Suisse quant à elle peut, comme on le sait, mobiliser 600 000 hommes en l'espace d'approximativement 48 heures. Ce n'est que grâce à cette levée en masse qu'il nous est possible d'engager, en cas de mobilisation, 12 divisions et un nombre élevé de brigades, c'est-à-dire d'avoir un dispositif militaire d'une densité exceptionnelle pour l'Europe occidentale.

Ce système présente toutefois des inconvénients qu'il ne faut pas sous-estimer. De nombreuses périodes de service doivent être accomplies, mais elles sont brèves. L'accoutumance, la routine font défaut, et si l'armée peut être mobilisée en un temps record, il nous faudrait, le cas échéant, un certain temps pour nous «remettre dans le bain». Il est difficile de concilier la courte durée des cours de répétition avec les exigences accrues de l'instruction en raison de l'introduction de moyens techniques complexes. Si la durée des écoles de recrues paraît suffisante, l'introduction de nouvelles armes dans le cadre des cours de répétition pose des problèmes.

Les conséquences négatives de la brièveté des périodes d'instruction, alors que des armes et équipements complexes prennent une place toujours plus importante dans l'armée, sont certes atténuées par le degré d'instruction élevé de notre population, par l'effort entrepris pour incorporer les jeunes conformément à leurs aptitudes particulières et pour mettre à

profit leurs connaissances professionnelles. Le degré d'instruction militaire obtenu, les performances dont des unités bien conduites sont capables n'en demeurent pas moins étonnants.

Rôle essentiel des instructeurs

Ce résultat dont nous ne pouvons que nous réjouir est sans doute dû à plusieurs facteurs. Un d'entre eux — et l'un des plus importants — mérite particulièrement de retenir l'attention. Il s'agit de nos instructeurs. On n'exagère pas en les qualifiant «d'épine dorsale» de l'armée de milice. Ce sont eux qui forment notamment les cadres de milice, sous-officiers et officiers, mais aussi une partie des spécialistes. On les a comparés aux entraîneurs sportifs dont on connaît l'influence essentielle sur les performances de leurs «poulains». Leur rôle est en l'occurrence d'autant plus important que ceux-ci sont de véritables «amateurs». Car s'il est vrai que l'armée peut, pour nombre de fonctions, mettre à profit les connaissances acquises au civil, cela ne s'applique pas à celle de combattant individuel. Le mécanicien, le chauffeur, le radio exercent des fonctions qui ne diffèrent pas totalement de fonctions semblables dans l'économie. Mais personne n'est, au civil, fusilier, grenadier ou canonnier.

Chaque année, ces instructeurs forment quelque 8000 futures sous-officiers et officiers. Chaque année quelque 500 futurs capitaines suivent une école centrale. Mais ce n'est pas tout. L'instruction de milliers de recrues est certes confiée à des cadres de milice. Mais ceux-ci ne sont pas seuls: des instructeurs, instructeurs d'unité, commandants d'école, supervisent le travail, conseillent, dirigent. En outre, de nombreux spécialistes doivent être instruits — de l'échelon soldat à celui d'officier, adjudant, officier renseignement, etc. Enfin, il y a la formation militaire supérieure, en quelque sorte l'échelon universitaire de l'armée, les écoles centrales pour futurs commandants de bataillons ou de régiments, et les cours d'état-major général.

Mais combien d'instructeurs avons-nous? Les chiffres suscitent d'abord la surprise, ensuite l'inquiétude. En 1973, nous avions quelque 550 officiers instructeurs et quelque 840 sous-officiers instructeurs. Or, l'état-major du groupement de l'instruction a calculé — et ce sont des estimations prudentes — que pour répondre aux besoins, l'armée devrait pouvoir disposer de 700 officiers instructeurs et près de 1000 sous-officiers.

Il apparaît donc qu'un effort considérable doit être entrepris pour intéresser des jeunes cadres qualifiés, tant sur le plan humain que pour ce qui est de la culture générale, à cette profession exigeante sans doute, mais essentielle si nous voulons conserver une armée de milice efficace.

Dominique Brunner
Extrait du «Sous-officier»

Les comités de soldats... et leurs trouvailles!

Ils sont actifs, ils se démènent. Ils s'organisent dans l'ombre, dans l'anonymat. Ils distillent le doute, sèment la méfiance et mènent la réflexion. Dans la direction qui les intéresse.

Hier, ces mêmes agitateurs exerçaient leurs «talents» au niveau des manifestations de rues, spontanées ou organisées.

Aujourd'hui, ils ont compris — ou plus précisément on leur a fait comprendre — que tous ces efforts publics étaient inutiles tant que demeurerait en place une police et une armée suisses structurées, organisées et décidées à ne pas laisser le pays tomber dans les mains de quelques professionnels de l'anarchie, du désordre et du chaos.

Car ces comités de soldats, leurs animateurs ne cherchent rien d'autre qu'à faire perdre la face à nos chefs, à saper la confiance de la population en l'armée, à discréditer l'ensemble de l'institution pour l'affaiblir et mieux avoir les mains libres, un jour! Ce jour qu'ils entendent choisir pour agir.

Entre nous, nous pouvons bien affirmer ici que ces gens-là perdent bêtement leur temps et qu'ils feraient mieux de mettre toute leur énergie déployée au service de nos campagnes qui manquent de bras. Mais on sait aussi qu'il est moins fatigant de troubler l'ordre établi et de se moquer du respect de cet ordre plutôt que de transpirer à quelques travaux.

Une accalmie

Le processus d'action est du reste bien connu. Un thème exploité, usé, rabâché. Jusqu'à ce que nos oreilles en débordent. Avec la complicité des quotidiens, de journalistes en panne d'imagination. Alors une fois ce sont les procès d'objecteurs de conscience (ou de confiance). Tapage, bruit, interpellations: tout y passe. Y compris les délégations «outrées» dans les tribunaux ou à leurs sorties.

Et puis quand on s'aperçoit que la population ne marche pas et que les objecteurs continuent régulièrement à être condamnés, on lance une initiative. Mais il se trouve, à Munchenstein, des gars qui leur coupent l'herbe sous les pieds et qui présentent un texte qui rassure chacun. Un texte sur lequel chacun votera, dit-on!

Alors on abandonne, momentanément, les objecteurs qui, comme par hasard sont moins nombreux. C'est l'accalmie voulue pour préparer autre chose.

Dans les casernes

Pendant plusieurs mois, rien. Puis un comité de soldats, deux ou trois qui commencent à s'agiter. On exhibe des jeunes sortis de l'école de recrues, on leur fait répéter des âneries pour «mettre en garde» les conscrits.

Comme ça ne suffit pas — on se demande bien pourquoi! — on va aux portes des casernes distribuer des tracts. On contacte deux ou trois «grandes gueules» à l'intérieur qui se mettent à râler contre un ordre, un officier, les heures de sommeil, la nourriture ou la qualité des lacets de souliers.

Ces gars se font mettre aux arrêts: et ça piaille dans tous les azimuts contre l'armée des dictateurs, l'armée des militaristes, l'armée des garde-chiourmes qui sont là pour enlever aux recrues leur responsabilité... Qui les empêchent de penser! Le Grand Guignol à Paris ferait recette en adoptant un scénario de cette veine! Avec un acte spécial consacré aux «revendications» formulées à la caserne des Vernets pour réclamer huit heures de sommeil par nuit!!!

«Le Genevois», Genève, 7 novembre 1974

Centenaire de l'Armée suisse

Bien que, ces derniers temps, nombre de voix opposées à l'Armée se soient élevées de plus en plus fréquemment, les organisations militaires de la région de Berne décidèrent de commémorer, le 24 octobre 1974, les cent ans d'existence de notre milice. Une armée fédérale unique fut en effet créée en 1874, à la suite d'une révision de la Constitution.

La date de la commémoration fut particulièrement bien choisie, puisque la pluie qui tombait depuis six semaines avait enfin cessé. La manifestation se déroula à un endroit on ne peut plus propice: face au Palais fédéral, pavoisé, où se groupèrent 2000 personnes. Elles furent «réchauffées» par un concert de l'ER inf 23 (la soirée était glaciale), puis par les musiciens de la cavallerie de Berne qui recueillirent des applaudissements enthousiastes.

Plus de 40 délégations avec drapeaux défilèrent en guise d'ouverture. Détail piquant: le «Forum Jeunesse et Armée» distribua des tracts *en faveur* de l'Armée.

Après une allocution du président du comité d'organisation et une interprétation musicale, Chef S Monique Schlegel s'exprima au nom du Service Complémentaire Féminin. Son discours, en Berndütsch — qui mettait particulièrement en valeur la collaboration des femmes dans l'Armée et s'adressait également aux citoyens d'autres appartenances linguistiques —, a été publié dans le Journal SCF 11/74 aux pages 8 à 10.

La parole revint ensuite au Cap aumônier Paul Zoss, de Riggisberg, qui rendit hommage aux soldats disparus. «Ce que vous êtes, nous l'étions — ce que nous sommes, vous le serez.»

Après le salut au drapeau, Christoph Schmitter, du «Forum Jeunesse et Armée», s'adressa en tant que «jeune Bernois» à l'auditoire. Il releva combien l'information sur l'Armée, particulièrement auprès de la

jeunesse, est insuffisante; il demanda une transparence accrue dans l'intérêt d'une meilleure compréhension pour la jeunesse. Il parla également pour une cohésion entre le peuple et l'armée de milice qui doit être soutenue par tous. Elle ne peut se justifier à elle seule; et le devoir de chaque citoyen est d'en prendre conscience en tant que soldat, membre de cette Armée continuellement remise en question.

Au terme de la «marche du Conseiller fédéral Gnägi» le Chef du DMF fut écouté avec attention, dans son évocation sur «les bases de la volonté de défense suisse, de la neutralité armée, du devoir général de servir, de la particularité de la milice qui, aujourd'hui encore — comme il y a 100 ans — ont leur pleine raison d'être. Fondée sur les expériences de la guerre germano-française de 1970/71 et sur la nouvelle Constitution fédérale, une armée fut créée en 1874. Elle eut pour la première fois droit au nom de «Armée suisse». Les 100 ans qui se sont écoulés depuis lors ont mis en évidence l'évolution extérieure de l'Armée — une armée dont la substance demeure, cependant, inchangée.

Cependant, un rapide coup d'œil sur le monde actuel démontre que les temps ne sont point encore nôtres, où l'effort militaire pourra être abandonné.

Force est, aujourd'hui, de reconnaître que la défense militaire dépasse largement les dimensions purement militaires. Toutes les forces de la nation — non seulement celles de l'Armée X doivent contribuer à la défense; conclusion à laquelle aboutit clairement un rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse.

La préparation matérielle de l'armée doit cependant rester à la mesure des temps que nous vivons; *les dépenses militaires*, ne représentant que le 1,8% du produit social brut, ont atteint une frontière minimale.

Un problème qui revêt actuellement une importance particulière est le maintien de la volonté de défense et du degré de préparation intérieure du peuple et de l'Armée en vue de son affirmation.»

Le Conseiller fédéral Gnägi termina son allocution par les mots suivants: «Cette commémoration est un appel à une profession de foi pour notre Armée d'aujourd'hui et de demain. Elle est, dans le contexte mondial actuel, une nécessité et doit remplir son devoir d'éviter la guerre ou, le cas échéant, d'assurer la défense de notre pays avec des moyens modernes. Notre Etat, notre forme de société et les biens auxquels nous avons œuvré — qui ne sont pas encore complets mais peuvent encore être améliorés — ont pleinement valeur d'être défendus. Notre Armée, qui doit y contribuer, incarne notre peuple; elle n'est pas l'instrument d'un militarisme mais un pur moyen de maintenir des valeurs existantes et, par là même, un instrument de paix.»

L'hymne national, entonné par toute l'assistance, mit un point final à cette

brève commémoration. Elle se déroula sans incident, exactement selon le programme établi.

sy
Texte adapté de l'allemand

Perché una protezione civile?

ipc. Nel quadro della difesa nazionale un ruolo del tutto particolare spetta alla protezione civile. Senza una ben strutturata organizzazione di protezione civile diventerebbero infatti insensati i preparativi militari, come anche le misure di difesa economica e spirituale del paese.

L'importanza della protezione civile, volta soprattutto a garantire l'esistenza e la sopravvivenza della popolazione in caso di guerre o catastrofi, è stata sottolineata dalla concezione della protezione civile 1971 e dal rapporto del Consiglio federale alle camere federali sulla politica di sicurezza della Svizzera. Una protezione civile ben organizzata contribuisce la sua parte ad elevare sempre più il prezzo d'entrata nel nostro paese e a far passare ad un eventuale aggressore la voglia di attaccarci.

La protezione civile è divenuta anche un fattore della nostra politica estera. Essa impedisce, unitamente ad altre misure, che il governo svizzero debba accettare una pressione politica o un ultimatum impostigli in caso di inadempienza di certe richieste fatte con la minaccia di impiegare armi nucleari.

Sul piano nazionale la protezione civile è diretta dall'ufficio federale della protezione civile, il quale è subordinato al Dipartimento federale di giustizia e polizia. Nei cantoni l'incarico di dirigere questo importante settore della nostra difesa nazionale è affidato agli uffici cantonali della protezione civile. Ma il peso principale di tutte le misure della protezione civile grava sui comuni e principalmente sulle autorità comunali che sono responsabili dell'esistenza sopravvivenza della popolazione. Il più alto esponente della protezione civile in un comune è il capo locale. Con l'attuazione della concezione 71, la



protezione civile comprenderà tutto il paese; ogni località sarà tenuta a mettere in opera un organismo di protezione e a riempire anche le obbligazioni prescritte dalla legge nel campo delle misure costruttive. È questo un presupposto indispensabile per soddisfare l'esigenza secondo la quale, entro il 1990, ogni abitante del nostro paese deve disporre di un posto protetto. La guerra moderna non conosce frontiere né montagne che possano servire come baluardo di difesa! Una vasta informazione rivolta alle autorità e alla popolazione costituisce la base di una protezione civile accolta con se-

rietà e comprensione e realizzata coi fatti. Compito dell'Unione svizzera per la protezione dei civili è di svolgere tale informazione in collaborazione con l'Ufficio federale della protezione civile, i comuni, i cantoni e le sezioni. L'esposizione della protezione civile allestita presso l'Artecasa è un esempio di questa collaborazione destinata ad assicurare credibilità alla realizzazione della protezione civile anche nel Cantone Ticino. L'Associazione ticinese per la protezione civile si impegna nella difesa e nell'assistenza della popolazione civile in caso di guerra o di catastrofi e cerca di appog-

giare gli sforzi compiuti dalla autorità e dall'esercito nel quadro della difesa nazionale. Questa attività riguarda tutti i cittadini e tutte le cittadine! Anche voi diventate perciò membri dell'Associazione ticinese per la protezione civile! Per ottenere carte d'iscrizione e informazioni al riguardo, rivolgetevi al segretario dell'ATCP, scrivendo al seguente indirizzo:
Signora Gherda Villa
Al Pradello
6932 Breganzona

Veranstaltungskalender		Calendrier des manifestations		Calendario delle manifestazioni	
Datum Date Data	Org. Verband Association organ. Associazione organ.	Veranstaltung Manifestation Manifestazione	Ort Lieu Luogo	Anmeldung an / Auskunft bei Inscription à / Information de Iscrizioni a / Informazioni da	Meldeschluss Dernier délai Ultimo termine
27. 4. 1975	SFHDV	Delegiertenversammlung	Thun		
3. 5. 1975	VBM	Jean-Arbenz-Fahrt	Burgdorf	Grfhr A. H. Moser, Jurastrasse 8 3013 Bern, Telefon G 031 67 24 40	15. 4. 1975
5.—8. 6. 1975	Schweiz. UO-Verband	SUT	Brugg	DC Zwicky, Dunantstrasse 6 3006 Bern, Telefon 031 44 77 49	
13./14. 6. 1975	Geb Div 12	Sommermannschafts- wettkampf		Dfhr Graber M., Gürtelstrasse 37 7000 Chur, Telefon 081 24 34 09	11. 4. 1975
15.—18. 7.	Stab Gruppe für Ausbildung	Vier-Tage-Marsch	Nijmegen (Holland)	Dfhr M. Leibundgut Bürglenstrasse 11, 3600 Thun	15. 3. 1975

FHO - Sympathisanten

**Wir versichern
Private
und ganze
Belegschaften**

RENTENANSTALT
Schweizerische Lebensversicherungs-
und Rentenanstalt

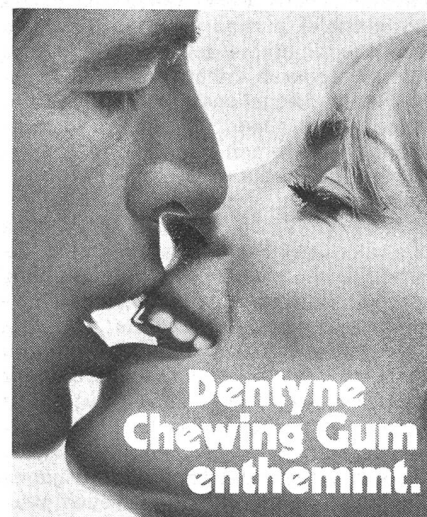


**Gril
Suppen-Drink**
erfrischt,
stärkt und belebt

Ob heiss oder eisgekühlt:
Gril von Maggi
bringt Sie in Schuss.
Gril mit seinem
kräftigen Geschmack
ist fettfrei
und kalorienarm.
Und erst noch
sofort zubereitet.



Maggi



cgo

mehr für Ihr Geld

cgo